

LYCEE JEAN-PIAGET
NEUCHATEL

SECTION DE MATURITE

PLAN D'ETUDE-CADRE

MUSIQUE

I. OBJECTIFS GENERAUX

La discipline "MUSIQUE" tend à permettre à l'étudiant:

- de découvrir l'ampleur et la diversité de cette activité fondamentale.

Elle doit contribuer à ouvrir son esprit sur les multiples aspects du phénomène musical, allant des données acoustiques aux possibilités infinies de la combinatoire des sons.

- de pouvoir situer une oeuvre musicale dans le temps.

L'étudiant pourra acquérir les moyens nécessaires pour différencier les styles et les instruments propres à chaque époque, et découvrira les multiples implications sociales et économiques qui sous-tendent chaque création.

Une approche interdisciplinaire s'imposera nécessairement dans ce cadre (économie, histoire).

- de s'ouvrir à différentes cultures musicales hors d'Europe.

L'enseignement de la musique donne également les outils permettant de comprendre de l'intérieur les créations musicales d'autres civilisations que la nôtre. Il doit ouvrir l'étudiant à l'écoute des différences, lui permettant de dépasser autant les préjugés et que les réactions d'intolérance.

- de chercher les rapports d'une oeuvre musicale avec d'autres créations artistiques (arts visuels, littérature, notamment).

En sensibilisant l'étudiant aux parallèles existant entre les courants artistiques autant qu'à leurs divergences, l'enseignement de la musique tend à éveiller son sens de l'observation et son écoute. Ici encore une démarche interdisciplinaire s'avère souhaitable.

- de développer sa propre créativité, son intuition, ses émotions, sa curiosité, de même que ses envies de participer à la vie musicale de son époque.

II. CONSIDERATIONS, EXPLICATIONS

L'enseignement de la musique joue un rôle important et spécifique dans l'épanouissement de l'étudiant en lui permettant de développer harmonieusement ses capacités sur les plans émotionnel, rationnel et physique.

Il éveille aux phénomènes sonores, apprend à écouter activement, à situer un événement musical dans tout un réseau de dimensions (historiques, économiques, sociales, culturelles) avant de porter un jugement.

Il suggère à l'étudiant d'organiser ses temps de loisirs de façon créative, dans une écoute et une pratique, aussi bien individuelles que collectives.

C'est pourquoi, dans une optique soucieuse de laisser toute liberté à l'étudiant de pratiquer ou non le chant ou un instrument, et dans un souci démocratique, il n'y a aucune obligation de prendre des leçons de musique hors du lycée.

De même, aucun pré-requis ne sera exigé dans le domaine musical pour choisir la musique comme DF, en dehors des connaissances pratiques acquises au cours de l'enseignement obligatoire préalable.

III. OBJECTIFS FONDAMENTAUX

Discipline fondamentale

Connaissances

- Aborder par l'expérience pratique et par la théorie les données de base du monde sonore. Identifier les paramètres d'un son au niveau de l'acoustique, puis de leur utilisation dans le champ de la création musicale.
- Comprendre le mode de fonctionnement des instruments, traditionnels ou non; leur ancrage dans la société; leur histoire au niveau de la facture et de leur utilisation par les compositeurs. De même pour la voix.
- Connaître les éléments de base de la graphie musicale, et leurs raisons d'être.
- Situer le système tonal dans son contexte historique et géographique.
- Comprendre la notion de forme musicale et la situer dans une perspective historique et sociale.
- Aborder le phénomène de la création musicale.

Savoir-faire

- Comprendre le sens et l'application de la terminologie musicale
- Etre capable de lire la notation occidentale traditionnelle
- Distinguer quelques intervalles et rythmes élémentaires à l'audition
- Reconnaître le timbre des instruments principaux (occidentaux en priorité)
- Exécuter des rythmes élémentaires
- Improviser des rythmes élémentaires, seul et en groupe
- Identifier les mythes, les modes et les stéréotypes musicaux
- Acquérir un langage adéquat pour parler d'une oeuvre ou d'une pratique musicale
- Ecouter activement une oeuvre en sachant la situer musicalement

Attitudes

- Etre ouvert et actif face au phénomène musical
- Etre conscient des traditions de sa propre culture
- Reconnaître l'existence de systèmes musicaux et de pratiques complètement différentes des nôtres
- Etre attentif aux conséquences des modes et des a priori
- Chercher à mieux écouter

IV. EVALUATION

L'évaluation des travaux des étudiants s'effectuera de manière variée et progressive sur une base orale et écrite.

Des tests de connaissances et de compréhension alternent avec des questions portant sur la qualité d'écoute et de pratique des étudiants.

L'évaluation tiendra également compte de la capacité des étudiants à analyser leurs sources, à les confronter et à s'en distancer si nécessaire.

Certains travaux oraux pourront se faire par groupe.

IV. PROGRAMME: DISCIPLINE FONDAMENTALE

L'enseignement veillera à adapter la matière du programme aux diverses pratiques musicales des étudiants, afin de mener l'ensemble du groupe à un niveau performant.

Il favorisera les échanges interdisciplinaires dans la mesure du possible.

A part les 2 heures hebdomadaires, les étudiants qui en feraient la demande auraient l'opportunité en plus de participer au chœur ou à l'orchestre du Lycée Denis de Rougemont, dans la mesure où ce dernier pourrait les intégrer (en fonction des places disponibles, de la programmation de concerts).

Première année

1. Données élémentaires d'acoustique musicale
2. Bases de la graphie musicale
3. Pratique rythmique et début d'improvisation rythmique
4. Instruments: fonctionnement, facture, histoire, utilisation
5. Compositeurs, oeuvres, formes musicales, circonstances de jeu concernant la période allant de la Renaissance à 1850 environ

Deuxième année

- Approfondissement et élargissement des matières 2, 3, et 4 traitées la 1ère année
- Compositeurs, oeuvres, formes musicales, circonstances de jeu concernant la période de 1850 à aujourd'hui (tous genres compris).
- Musiques et moeurs musicaux d'ailleurs